

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 02 MARS 2026

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents : 9

Absents :

Votants : 9

L'an deux mil vingt-six le deux mars à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la Commune de Champvoux, dûment convoqués, se sont réunis à la salle de la mairie de Champvoux sous la présidence de M. ROUEZ Jean-Louis

Présents : M. ROUEZ Jean-Louis, Mme GILBERT Anne (arrivée à 21h00), M. DUCH Jean-François, M. BARDIOT Antoine, M. GILLES Nicolas, Mme CROSNIER Céline, Mme GOULARD Stéphanie, M. JOHNSON Kwaku, M. ACHDJIAN Azade (arrivé à 19h13)

Le Maire ouvre la séance. Après avoir vérifié que le quorum est atteint sollicite les membres pour la désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur BARDIOT Antoine se porte volontaire et est désigné secrétaire de séance.

Le Maire propose d'approuver le dernier procès-verbal du 12 décembre 2025 et demande s'il y a des remarques. Il est signalé :

- une erreur de notation dans le titre questions diverses

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## **I DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)**

### ***Délibération 2026-01 DETR VOIRIE***

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
9	9	9	0	0

Ce point du jour a déjà été évoqué lors de la dernière réunion du 12/12/2025 et il est à nouveau représenté

car la délibération précédente n'était pas assez précise pour notre demande de dotation. Il est proposé une nouvelle délibération en ces termes :

Le maire propose aux membres du conseil municipal que soient retenus dans le cadre de la subvention DETR les travaux de voirie suivant :

- route de l'église de la sortie du bois jusqu'à la route Départementale D110

Les membres du conseil municipal :

- APPROUVENT la réalisation du projet présenté estimé à 54 353.04 € TTC
- AUTORISENT le maire à solliciter la subvention DETR à hauteur de 40 %
- APPROUVENT le plan de financement suivant :

Montant HT : 45 927.20 € HT

DETR 40% : 18 117.68 €

Autofinancement : 27 176.52 €

- AUTORISENT le maire à signer toutes pièces utiles

## **II. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

### ***Délibération 2026-02 : approbation du compte financier unique 2025***

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
9	8	8	0	0

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3,

Vu la proposition et l'acceptation de la mise en place du compte financier unique, lors de la séance du conseil municipal du 04 octobre 2024,

Vu que cette approbation a été transmise à notre service de gestion comptable, le 08 octobre 2024

Le Maire précise que le CFU est une fusion entre le compte de gestion et le compte administratif, qui est une synthétisation de l'analyse financière,

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Vu le CFU 2025 du budget principal de la commune de Champvoux et son rapport de présentation,

Le Maire soumet à l'assemblée délibérante la présentation du CFU 2025 qui fait ressortir les résultats suivants :

Résultats 2025	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	94 145.36	340 615.41
Recettes	62 181.00	357 914.78
Résultat de l'exercice	-31 964.36	17 299.37
Report exercice 2024 au c/002 et 001	-23 494.58	+404 787.69
Résultat de clôture (sans RAR)	-55 458.94	+422 087.06

Après présentation du CFU 2025, du budget principal de la commune, Monsieur ROUEZ Jean-Louis, Maire, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de le voter.

Madame Anne GILBERT se porte candidate pour inviter l'assemblée à se prononcer sur le CFU de l'exercice 2025.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

8 voix pour

0 voix contre

0 absentions

Approuve le compte financier unique de la commune de Champvoux et donne pouvoir à Monsieur le Maire de prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **III. AFFECTATION DES RESULTATS**

#### **Délibération 2026-03 - affectation des résultats**

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
9	9	9	0	0

Pour mémoire, la constatation des résultats cumulés de clôture est suivie du calcul du besoin de financement de la section d'investissement. Ce besoin doit dans la mesure du possible être couvert par l'excédent de fonctionnement sur l'exercice suivant au compte 1068. Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025, les membres du conseil ont constaté que le besoin de financement et la capacité de couverture par l'autofinancement se présentent comme suit :

fonctionnement		investissement	
résultat de clôture	422 087,06	résultat de clôture	-55 458,94
capacité d'autofinancement	422 087,06	restes à réaliser	-6 977,40
		<b>besoin de financement au compte 1068</b>	62 436,34
<b>Affectation au compte 002 (résultat de clôture - le besoin de financement)</b>	359 650,72	<b>Affectation au compte 001</b>	-55 458,94

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident de procéder aux reports sur l'exercice 2025 comme suit :

- excédent de la section de fonctionnement reporté au compte 002 : 359 650.72 €
- déficit de la section d'investissement reporté au compte 001 : - 55 458.94 €
- affectation du résultat au compte 1068 : 62 436.34 €

### **IV. ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE**

Le Maire demande à chaque membre leur disponibilité pour tenir le bureau de vote des élections municipales qui se tiendra le dimanche 15/03/2026.

Après échanges les membres se sont inscrits dans les plages horaires suivantes :

- De 8h00 à 11 h00 : Mme GILBERT Anne, M. ACHDJIAN Azade et M. DUCH Jean-François
- De 11h00 à 15h00 : M BARDIOT Antoine, M. GILLES Nicolas et M. ROUEZ Jean-Louis
- De 15H00 à 18h00 : Mme CROSNIER Céline, Mme GOULARD Stéphanie

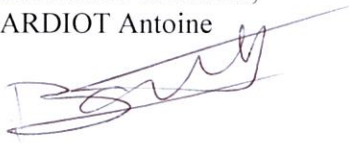
Une convocation sera adressée aux membres.

### **V. QUESTIONS DIVERSES**

Aucune

Le Maire remercie l'assemblée et clos la séance à 21h30

Le secrétaire de séance,  
BARDIOT Antoine



Le Maire,  
Jean-Louis ROUEZ

